
PROCES VERBAL DE SEANCE

Séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le cinq juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier GOBLET.

Présents : (5) M. Olivier GOBLET, Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET, Mme Laure HEYNDRIKX-GOBLET, Mme Magali VALADIER, M. Stéphane BAUDET

Excusés : (2) M. Benjamin ECHARDOUR RODDE pouvoir à M. Stéphane BAUDET
M. Bertrand ELIE-LEFEBVRE pouvoir à M. Olivier GOBLET

A été nommé secrétaire : Mme Magali VALADIER

A L'ORDRE DU JOUR

À l'ordre du jour

- Élection du délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.
- Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente :
 - Appui à la signature électronique
 - Géo16Cim : Module métier de gestion de cimetières

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 22 mai 2026

1/ Élection du délégué et de trois suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

Conformément au décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et aux dispositions du Code électoral, le conseil municipal est appelé à procéder à l'élection d'un délégué titulaire et de trois suppléants en vue de l'élection sénatoriale du 27 septembre 2026.

Mise en place du bureau électoral

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales :

- Président : M. Olivier GOBLET, Maire ;
- Secrétaire : Mme Magali VALADIER ;
- Membres du conseil municipal les plus âgés : M. Stéphane BAUDET, Mme Laure HEYNDRIKX-GOBLET;
- Membres du conseil municipal les plus jeunes : Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET, Mme Magali VALADIER ;

Élection du délégué titulaire

Après appel à candidatures, se présente :

- M. Bertrand ELIE-LEFEBVRE

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 7
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7

A obtenu :

- M. Bertrand ELIE-LEFEBVRE : 7 voix.

M. Bertrand ELIE-LEFEBVRE est proclamé élu délégué titulaire pour participer à l'élection des sénateurs.

Élection des trois suppléants

Après appel à candidatures, se présentent :

- Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET
- M. Stéphane BAUDET
- Mme Magali VALADIER

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Résultats du scrutin :

- Nombre de conseillers présents ou représentés : 7
- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention) : 0
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) : 7
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 7

Ont obtenu :

- Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET : 7 voix ;
- M. Stéphane BAUDET : 7 voix ;
- Mme Magali VALADIER : 7 voix.

Sont proclamés élus suppléants :

1. M. Stéphane BAUDET
2. Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET
3. Mme Magali VALADIER

Décision

Le conseil municipal prend acte des résultats des scrutins et proclame élus :

- Délégué titulaire : M. Bertrand ELIE-LEFEBVRE;
1. 1er suppléant : M. Stéphane BAUDET ;
 4. 2e suppléant : Mme Barbara DESMOULINS-BAUDET ;
 5. 3e suppléant : Mme Magali VALADIER.

2/ Adhésion à l'agence technique départementale de la Charente

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence

départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

DÉCIDE de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16

« Appui à la signature électronique » incluant notamment :

- L'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
- L'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats.

« Géo16Cim : Module métier de gestion de cimetières » incluant notamment :

- L'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels,
- La formation aux logiciels,
- La télémaintenance,
- La participation aux clubs utilisateurs,
- L'envoi de documentations et de listes de diffusion.

PRÉCISE que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

APPROUVE le barème prévisionnel des cotisations annuelles correspondantes.

Fin de la séance à 19H05

Maire de Vaux-Lavalette
Olivier GOBLET



Le secrétaire de séance
Mme Magali VALADIER

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Magali', is written below the name of the secretary.

